

N° 46

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1959.

## LETTRE RECTIFICATIVE

AU

## PROJET DE LOI

(N° 21)

*relatif à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans.*

**PRÉSENTÉE**

AU NOM DE M. MICHEL DEBRÉ,

Premier Ministre,

PAR M. PIERRE GUILLAUMAT,

Ministre des Armées.

---

(Renvoyée à une Commission spéciale.)

---

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a déposé le 2 novembre 1959, sur le Bureau du Sénat, un projet de loi relatif à la promotion sociale en Algérie et assurant par des mesures exceptionnelles la promotion des Français musulmans.

Après un examen complémentaire, il est apparu préférable de supprimer l'article 6 de ce projet dont les dispositions prévoient l'assouplissement des conditions d'accession et promotion dans l'armée des Français musulmans.

Ces dispositions sont en effet reprises dans un nouveau projet de loi groupant l'ensemble des mesures transitoires destinées à faciliter aux Français musulmans l'accès aux différents grades d'officier.

En conséquence, il convient de modifier ainsi qu'il suit le projet de loi susvisé (n° 21, Sénat) :

- *Articles 1 à 5* : sans changement.
- *Article 6* : supprimé.
- *Les articles 7 et 8* deviennent les articles 6 et 7.

Fait à Paris, le 14 novembre 1959.

*Signé* : MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Armées,

*Signé* : PIERRE GUILLAUMAT.